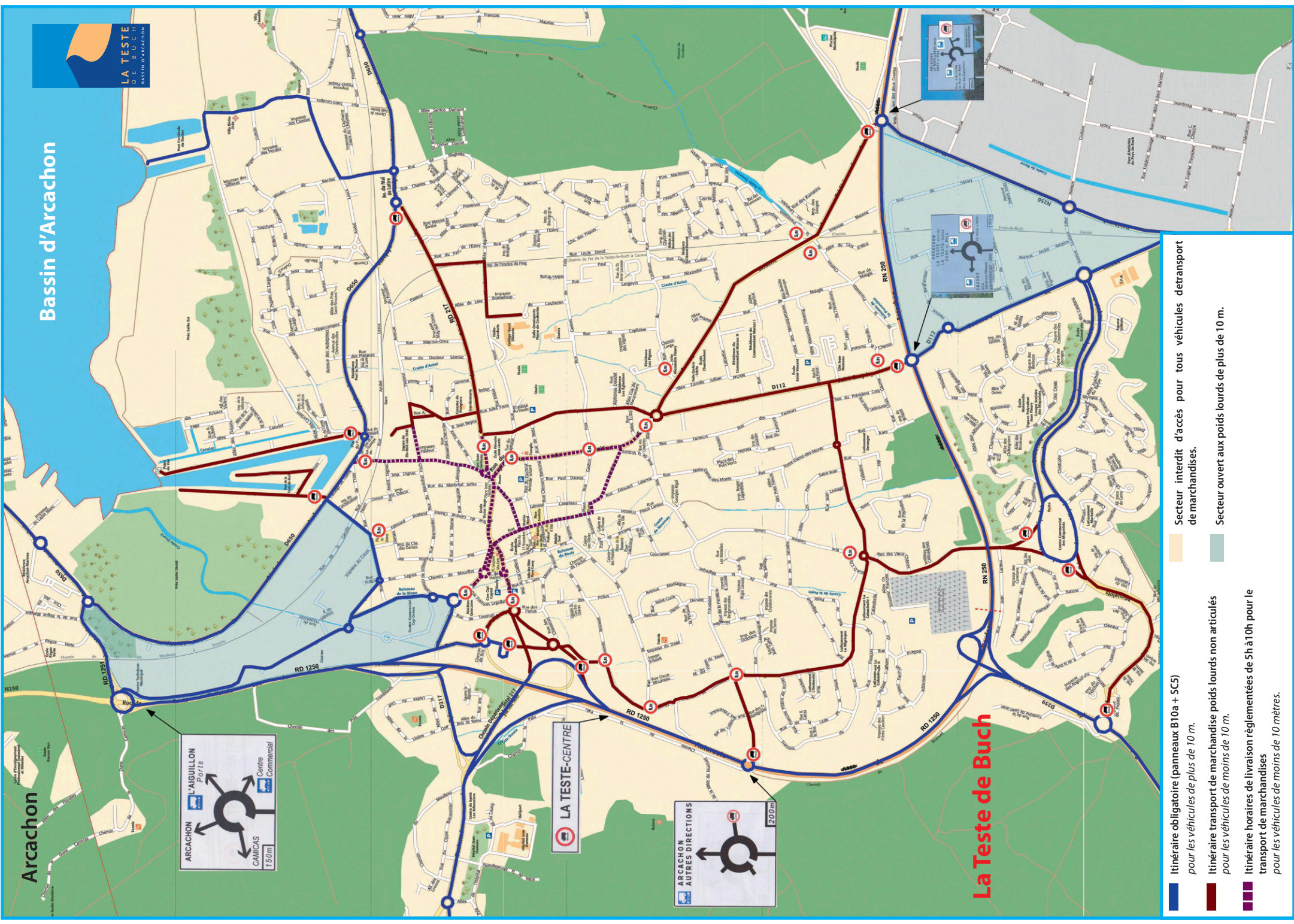






CIRCUITS POIDS LOURDS



commune de

LA TESTE DE BUCH

www.latestedebuch.fr



Constat

Les caractéristiques de la plupart des voies de circulation en centre ville, à Pyla et à Cazaux rendent incompatible la circulation des véhicules articulés à gros gabarit de plus de 10 mètres et ceux d'un poids total supérieur à 5,5 tonnes.

En référence au code général des collectivités territoriales, il appartient à Monsieur le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police, de prendre toute mesure afin d'assurer la sécurité de la circulation.

Le transit de ces derniers génère des risques importants en matière de sécurité ainsi qu'un trouble anormal de la tranquillité publique.

Monsieur le Maire a donc décidé, sur proposition de la commission de circulation, présidée par le Conseiller Municipal délégué à la sécurité, de signer un arrêté, N° 2012-221 en date du 13 avril 2012. Il officialise des circuits règlementés au bénéfice de cette catégorie d'usagers et leur permet ainsi d'accéder aux différents lieux de servitude.

(Voir Plan ci contre)



DISPOSITIONS POUR LA CIRCULATION DES PLUS DE 10 m



SAUF AUTORISATION MUNICIPALE ET SERVICES PUBLICS

L'accès des véhicules poids lourds dont la longueur excède 10 mètres est interdit à l'intérieur de La Teste Centre, Cazaux, Pyla et Miquelots, et autorisé aux abords des centres commerciaux dans les secteurs suivants.

(Circuit bleu sur le plan)

→ SECTEUR DU PYLA

Chemin Départemental 217
Boulevard du Pyla
Boulevard d'Arcachon
Boulevard de Lignon
Avenue de Biscarrosse
Route Départementale 218
Route Départementale 259

→ SECTEUR DE CAZAUX

Route Départementale 112
Avenue de Verdun
Rue Jean Dassié
Rue Marie Dufaure
Rue de la Caone

DISPOSITIONS POUR LA CIRCULATION DES PLUS DE 5,5 t



SAUF AUTORISATION MUNICIPALE ET SERVICES PUBLICS

L'accès des véhicules poids lourds dont le poids total roulant excède, 5,5 tonnes est interdit à l'intérieur de La Teste Centre, Cazaux, Pyla et Miquelots.

La circulation de cette catégorie de véhicule est uniquement autorisée sur les voies et secteurs suivants.

(Circuit marron et bleu sur le plan)

DISPOSITIONS POUR LA LIVRAISON EN CENTRE VILLE POUR LES PLUS PETITS



LIVRAISON AUTORISÉE de 5h à 10h le matin

SAUF AUTORISATION MUNICIPALE ET SERVICES PUBLICS

L'accès des véhicules de livraisons dans le centre urbain ne sont autorisés que de 5h00 à 10h00 le matin.

(Circuit marron en pointillé sur le plan)

Nota



Les présentes dispositions peuvent être accompagnées d'une dérogation exceptionnelle. En cas de nécessité une demande écrite devra être transmise auprès de la Police Municipale, 8 jours avant la date souhaitée.

Police Municipale : 05 56 54 46 41
1, rue des Marins - 332600 - La Teste de Buch